

for professional activities and career development during working hours.

5. DFAIT staff and contractors may access the Internet through departmental facilities for personal use on personal time, such as breaks, lunch or after working hours. Personal use is invaluable for improving Internet skills. All personal use must conform to this acceptable use policy. Examples of acceptable use include:

- sending e-mail to colleagues and friends;
- connecting to resources of personal interest;
- getting information on employee benefits;
- exploring the Internet looking for useful information resources.

6. Personal use is not allowed when DFAIT would incur any incremental cost (direct or indirect), such as for billable access time. Use of Government-owned media (such as diskettes or the hard disk on your workstation) is not permitted when using DFAIT Internet facilities for personal purposes.

Guidelines for Acceptable Use

7. DFAIT staff and contractors are expected to use their access to the Internet in a responsible and informed way: to learn about network etiquette, customs and courtesies, to be aware of computer security and privacy concerns, and to guard against computer viruses.

8. Users accessing the Internet through departmental facilities identify themselves to each address visited as a representative of the Department, just as if a request had been sent on departmental letterhead. Therefore all users must:

employés et les entrepreneurs, l'utilité de l'Internet pour le travail et le perfectionnement professionnel, pendant les heures de travail.

5. Le personnel et les entrepreneurs du MAECI peuvent accéder à l'Internet pour leur usage personnel en passant par les installations du Ministère pendant leurs loisirs, comme les pauses, le déjeuner ou après les heures de travail. L'utilisation personnelle est inestimable pour améliorer les compétences sur l'Internet. Toute utilisation personnelle doit se conformer à la présente politique d'utilisation acceptable. On peut citer comme exemples d'utilisation acceptable :

- envoyer du courrier électronique à des collègues et à des amis;
- entrer en communication avec des ressources présentant un intérêt personnel;
- obtenir des renseignements sur les avantages sociaux;
- explorer l'Internet à la recherche de sources d'information utiles.

6. L'utilisation personnelle n'est pas autorisée quand elle entraîne des frais supplémentaires (directs ou indirects) pour le MAECI, comme pour le temps d'accès facturable. Il ne faut pas utiliser les supports qui appartiennent au gouvernement (comme les disquettes ou le disque dur sur votre poste de travail) lorsqu'on se sert des installations Internet du MAECI à des fins personnelles.

Lignes directrices pour une utilisation acceptable

7. On s'attend à ce que le personnel et les entrepreneurs du MAECI utilisent leur accès à l'Internet judicieusement et en connaissance de cause, à savoir qu'ils apprennent l'étiquette, les usages et les règles de politesse en vigueur sur le réseau, qu'ils soient au courant des questions de sécurité informatique et du respect de la vie privée et qu'ils se protègent contre les virus.

8. Les utilisateurs accédant à l'Internet par les installations du Ministère s'identifient comme des représentants de celui-ci à chaque site qu'ils visitent, exactement comme si une demande avait été envoyée sur du papier à en-tête du Ministère. Par conséquent, tous les utilisateurs doivent :